

ARRETE N° 15/2019

Le Maire,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise GONZATO BAR LE DUC en date du 12 juin 2019 sollicitant une réglementation de la circulation et du stationnement rue des Carolingiens pendant les travaux d'alimentation ENEDIS et GRDF de la parcelle située 4 rue des Carolingiens,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue des Carolingiens
Considérant que la sécurité de la circulation l'exige,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation générale de tous les véhicules sera interdite **rue des Carolingiens** à partir du 21 juin 2019 et jusqu'à la fin des travaux d'alimentation ENEDIS et GRDF de la parcelle située 4 rue des Carolingiens.

Pendant cette période, le stationnement de part et d'autre de la chaussée sera interdit sur toute la longueur du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Nonobstant la période fixée à l'article 1, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- GONZATO BAR LE DUC – 16 rue du Maréchal Lannes à 55000 BAR-LE-DUC
- S.D.I.S – 9 rue Hinot – 55000 BAR LE DUC
- SAMU – 2 rue Anthouard – 55100 VERDUN
- Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 21 juin 2018.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

